

INFORMATIONS

- Si vous ne recevez pas de SMS pour la réception de votre titre merci de nous appeler au 02.97.60.00.37
- **Les titres sont conservés pendant 3 mois en Mairie. Passé ce délai ils seront détruits.**

MAIRIE
28, rue du Général de Gaulle
56501 LOCMINE
Tél : 02.97.60.00.37 – Fax : 02.97.44.24.64
E-Mail : accueil@locmine.bzh
Site : <http://www.locmine.bzh>

Remise des passeports et CNI

Sans R.D.V. :
Mardi 9h00-12h – 14h-17h00
Samedi 11h30-12h00
Autres jours : sur R.D.V.

CARACTERISTIQUES DES PHOTOS D'IDENTITE

Qualité de la photo : la photo doit être nette, sans pliure, ni traces.

Format : La photo doit mesurer 35 millimètres de large sur 45 millimètres de haut. La taille du visage doit être de 32 à 36 MM, du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure).

Luminosité, contraste et couleurs : La photo doit être correctement contrastée, sans ombre portée sur le visage ou en arrière-plan. Une photo en couleurs est fortement recommandée.

Fond : Le fond doit être uni, de couleur claire (bleu clair, gris clair). Le Blanc est interdit

La tête et le cou : La tête doit être nue sans chapeau, foulard, serre-tête ou autre objet décoratif. La tête doit être droite et le visage dirigé face à l'objectif. Le cou doit être dégagé. (Pas d'écharpe, pas de capuche)

Regard et expression : Il faut fixer l'objectif. L'expression doit être neutre et la bouche doit être fermée.

Visage et yeux : Le visage doit être dégagé. Les yeux doivent être parfaitement visibles et ouverts. (Pas de frange ou de mèche cachant les sourcils). Les photos doivent être prises sans lunettes.

COMMUNES DU MORBIHAN ÉQUIPÉES D'UN DISPOSITIF DE RECUEIL BIOMETRIQUE

Allaire, Auray, Baud, Carnac, Gourin, Guémené-sur-Scorff, Guer, Guidel, Hennebont, Josselin, La Roche Bernard, Lanester, Le Palais, Locminé, Lorient, Malestroit, Mauron, Muzillac, Ploemeur, Plouay, Plouhinec, Pluvigner, Pontivy, Questembert, Quéven, Sarzeau, Sérent, Theix, Saint Avé, Vannes

DEMANDES DE TITRES CARTE NATIONALE D'IDENTITE ET / OU PASSEPORT

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS au 02.97.60.00.37.

Lundi - Mercredi - Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Jeudi de 9h00 à 16h30 et Samedi de 09h00 à 11h00

Pré-demande en ligne sur <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>

ou formulaire à compléter **au stylo noir (à signer le jour du R.D.V)**

RDV LE A

PRESENCE OBLIGATOIRE DU DEMANDEUR

(y compris pour les mineurs qui doivent être accompagnés d'un représentant légal)

Pour les justificatifs : fournir les originaux (+ copie si possible)

La demande d'acte de naissance en ligne est gratuite.

PIÈCES A FOURNIR POUR LES PERSONNES MAJEURES**PIÈCES A FOURNIR POUR LES PERSONNES MINEURES****CARTE NATIONALE D'IDENTITE (validité 15 ans)****PASSEPORT (validité 10 ans)****CARTE NATIONALE D'IDENTITE (validité 10 ans)****PASSEPORT (validité 5 ans)**

- En cas de perte ou de vol :
Timbres fiscaux de 25 €
(+ déclaration de perte ou de vol)

- Timbres fiscaux de 86 €

- En cas de perte ou de vol :
Timbres fiscaux de 25 €
(+ déclaration de perte ou de vol)

- Timbres fiscaux :
- 17€ moins de 15 ans
 - 42€ plus de 15 ans

Ancien titre (Carte nationale d'identité ou passeport) **en votre possession ou déclaration de perte ou vol**

1 copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois si 1^{ère} demande, perte ou vol, ou titre périmé depuis plus de 5 ans

Filiation à renseigner : nom, prénom, date et lieu de naissance des parents

1 photo d'identité couleur aux normes, sans lunettes, de moins de 1 an, non coupée

Justificatif de départ à l'étranger (Pour le renouvellement des cartes 10+5 ans)

Un justificatif de domicile au nom du demandeur de moins d'un an : facture eau, électricité, téléphone, avis d'impôt

Si vous êtes hébergé (+18 ans ou résidence de plus de 3 mois)

- Attestation sur l'honneur de l'hébergeant
- Justificatif de domicile à son nom de moins d'un an
- Pièce d'identité de l'hébergeant

CAS PARTICULIERS

Mariage – veuvage : extrait d'acte de mariage ou de décès (de moins de 3 mois)

Divorce : jugement de divorce mentionnant l'autorisation de garder le nom d'usage

Preuve de la nationalité : si vous venez d'acquérir la nationalité française

Ancien titre (Carte nationale d'identité ou passeport) **en votre possession ou déclaration de perte ou vol**

1 copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois si 1^{ère} demande ou perte

Livret de famille

1 photo d'identité couleur aux normes, sans lunettes, de moins de 6 mois, non coupée

Carte Nationale d'Identité ou passeport (original) du représentant légal

Un justificatif de domicile des parents de moins d'un an : facture d'eau, d'électricité, téléphone, avis d'impôt)

Preuve de la nationalité : si le mineur vient d'acquérir la nationalité française

Si mineur en garde alternée : les deux adresses doivent obligatoirement figurer sur le titre , fournir :

▪ Justificatif de domicile de chacun des parents et jugement

ou

▪ Justificatif de domicile de chacun des parents et convention + pièce d'identité des deux parents